

Lévis, le 5 octobre 2020

Zone rouge : nouvelles mesures en vigueur à la Ville de Lévis

En raison du niveau d'alerte maximale (palier 4 – zone rouge) pour la COVID-19 dans la région de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis annonce les mesures suivantes, en vigueur dès maintenant :

- Dès le mardi 6 octobre, **huit bibliothèques** seront ouvertes du mardi au samedi, selon l'[horaire](#) habituel. Elles seront fermées les dimanches. Les bibliothèques Saint-David et Jean-Gosselin resteront toutefois fermées jusqu'en décembre puisqu'elles sont requises pour les besoins du Service de police dans le cadre de la pandémie. Toutes les chutes à livres demeurent accessibles.

Il sera possible d'emprunter des documents préalablement réservés seulement. Les usagers pourront venir les chercher au comptoir de prêts sans contact. L'accès aux rayons sera interdit. Les formations, ateliers et histoires animées prévus dans les bibliothèques cet automne sont suspendus.

Pour se préparer à la réouverture en mode de prêts sans contact, les **trois bibliothèques ressources** (Anne-Marie-Filteau, Francine-McKenzie et Pierre-Georges-Roy) sont fermées temporairement jusqu'au 5 octobre inclusivement. Plus de détails à venir au ville.levis.qc.ca/bibliotheques.

- Les **activités sportives intérieures** sont maintenues jusqu'à nouvel ordre, et ce, en respectant les directives de la santé publique. Toutefois, pour ces activités, un nombre maximum de 25 participants peut se rassembler par site d'activité, incluant les joueurs et le personnel d'encadrement. Aucun spectateur n'est permis lors d'activités intérieures. Les toilettes demeurent accessibles. Jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation des vestiaires est permise. Des précisions seront apportées ultérieurement pour les **activités sportives extérieures**.
- En ce qui concerne les **parcs et espaces verts**, ils demeurent accessibles à la population dans le respect des directives sanitaires. Par ailleurs, il est maintenant interdit de participer ou de tenir un rassemblement dans un lieu public extérieur, sauf dans le cadre d'activités scolaires.
- Les **activités culturelles, récréatives ou sociales** organisées par les organismes communautaires ou par la Ville sont maintenues jusqu'à nouvel ordre. Mentionnons qu'il est de la responsabilité de l'organisme communautaire d'assurer le respect des directives de santé publique en tout temps et une participation maximale de 25 personnes par activité.
- Plus spécifiquement pour le milieu culturel, il faut toutefois savoir que les **lieux de diffusion culturelle** ainsi que les **institutions muséales** sont fermés jusqu'à nouvel ordre, et ce, selon le récent décret du gouvernement du Québec. Il s'agit entre autres de L'Anglicane, du Vieux Bureau de Poste, de la Galerie d'Art des Deux-Ponts, de l'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas, de Regart, centre d'artistes en art actuel, de la Maison natale Louis Fréchette et du Centre d'exposition Louise-Carrier.

- En conformité avec les règles édictées par la Santé publique, la Ville cessera toute forme de **location de salle** auprès de la population.
- Le **Service des permis et inspection** est ouvert au public le mercredi de 13 h à 16 h, sur rendez-vous seulement. Une chute pour le dépôt de documents est toujours accessible. L'utilisation des services en ligne, par téléphone ou par courriel est recommandée. Pour prendre rendez-vous : infopermisinspection@ville.levis.qc.ca ou 418 839-2002.
- Les **séances du conseil municipal** et les **séances des conseils d'arrondissement** sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les [séances du conseil municipal](#) peuvent être visionnées en direct en ligne ou en différé dès le lendemain. Les citoyennes et citoyens peuvent poser leurs questions via le [formulaire](#) prévu à cet effet. Les [séances des conseils d'arrondissement](#) sont également disponibles en ligne.

Lévis poursuit le maintien de ses services administratifs

- Bien que les **édifices administratifs**, incluant l'hôtel de ville, ne soient pas accessibles à la population, en raison des mesures de prévention et de sécurité, la Ville assure la continuité des services essentiels :
 - Sécurité civile
 - Service de police (et le personnel administratif nécessaire au maintien de la mission)
 - Services d'incendie (et le personnel administratif nécessaire au maintien de la mission)
 - Service de traitement des eaux
 - Collecte des déchets et gestion des matières résiduelles (incluant la cueillette du recyclage)
 - Centrale 911
 - Service des équipements motorisés (et le personnel nécessaire au soutien des services essentiels)
 - Service des travaux publics (ex. entretien des rues)
 - Cour municipale en matière criminelle
 - Transport en commun (Société de transport de Lévis)
 - Service des biens immobiliers (entretien nécessaire au soutien des services essentiels et surveillance des bâtiments municipaux)
 - Direction de la gestion du capital humain (santé et sécurité au travail, dotation et relations de travail)
 - Direction des communications (pour l'information transmise aux citoyens)
- Afin d'assurer la continuité des services administratifs et opérationnels, et suivant les recommandations du gouvernement, lorsque la nature du travail le permet, le personnel de la Ville demeure en **télétravail**.
- Le Centre de service à la clientèle est accessible à toute la population. Pour toute question ou demande d'information, il suffit de contacter le 418 839-2002.

Il est à noter que des précisions supplémentaires seront apportées et de nouvelles mesures pour les organismes communautaires et les entreprises seront annoncées lors d'un point de presse qui se tiendra en début de semaine prochaine.

Par ailleurs, dans son plan d'action pour la deuxième vague de COVID-19, la Ville analysera sa capacité à soutenir le CISSS de Chaudière-Appalaches, si la situation l'exige, en fournissant du personnel pouvant apporter une contribution appropriée.

Pour suivre l'évolution de la situation à la Ville de Lévis : ville.levis.qc.ca/covid-19

Pour en savoir plus sur les consignes à suivre afin de limiter la propagation du virus : quebec.ca/coronavirus
